

## ROBT. S. MILNES, LIEUT. GOUVERNEUR.



GEORGE TROIS, par la Grace de DIEU, Roi du Royaume Uni de la Grande, Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi. A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du *Bas-Canada*, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, Salut. Vu que l'Assemblée du Parlement Provincial a été prorogée jusqu'au vingt troisième jour de Novembre courant, néanmoins pour certaines causes et considérations nous avons jugé à propos de proroger icelle à Mercredi le neuvième jour de Janvier prochain, desorte que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ni obligés de paroître dans notre Cité de *Quebec*, le dit vingt troisième jour de Novembre; car nous voulons que vous et chacun de vous foyez, quant à nous, entièrement déchargés à cet égard: et voulant que vous vous assembliez actuellement pour procéder à la dépêche des affaires, nous vous commandons, et par la teneur de ces présentes, vous enjoignons fermement, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, que vous foyez et paroissiez personnellement le neuvième jour de Janvier prochain, dans notre dite Cité de *Québec*, pour traiter, faire, agir et conclure sur les choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial, par le Commun Conseil de notre dite Province.—En Foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin, notre fidèle et bien aimé SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Gouverneur de notre dite Province du *Bas Canada*, &c. &c. au Château *Saint Louis*, dans notre Cité de *Québec*, dans la Province sus-dite, le vingt-unième jour de Novembre, dans l'an de notre Seigneur, Mil huit cent quatre, et dans la quarante cinquième année de notre Règne.

R. S. M.

HERMAN W. RYLAND, C. C. en Chancellerie.

ROBT.